



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation 12 mai 2010
Date d'affichage
Date de séance 20 mai 2010

L'an deux mille dix, et le jeudi vingt mai à huit heures.

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur le Maire, Ronald TUMAHAI.

Etaient présents :

Nombre de conseillers		Nom - Prénom	Présent	Absent	Procuration
En exercice	35	TUMAHAI Ronald	X		
Présents	23	ROHI Laurent	X		
Procurations	8	POMMIER Aitu		X	ROHI Laurent
Votants	31	BARFF Oscar		X	SALEM-STEIN MT
Pour	31	TURQUEM née TUPAI Sandrine		X	ARO Dylma
Contre	0	ARO Dylma	X		
Abstention	0	SALEM née STEIN Marie-Thérèse	X		
OBJET : Autorisant le Maire à signer l'avenant n° 01 au marché de travaux n° MC 10/001 du 07 janvier 2010 passé avec ECI et se rapportant aux travaux de rénovation du réseau d'adduction en eau potable des routes de la Pointe des pêcheurs, du Musée de TAHITI et des îles et de NUUROA 1. Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie dans les délais légaux.		TEPAVA Wilhelm		X	
		BLANCHARD Moana	X		
		HARUA née TEHETIA Monette	X		
		MANEA Tania	X		
		TEISSIER née PAHOA Berthe	X		
		VILLERET née LY WA UT Clothilde		X	
		TAEA Louis	X		
		LEVAUDI Franck	X		
		NATUA née FULLER Hélène	X		
		RICHERD née BAMBRIDGE Bellinda	X		
		CHING Yves	X		
		TEKIAVAITOUA née ARAPA Chantal	X		
		VAN BASTOLAER Gustave	X		
		AH LO Victor		X	RUA Antoine
		RUA Antoine	X		
		LISSANT Simplicio	X		
		TEURU née TAIARUI Marie-Rose	X		
		MAITI Mareta		X	VAN BASTOLAER G.
		TUMAHAI Hina		X	RICHERD-BAMBRIDGE B.
		ATAE Layana		X	CHING Yves
		BERTHOLON Nicolas		X	
		ATENI née TAPARE Marie	X		
		BOOSIE-HAERAAROA née NATUA Auxilia		X	ATENI Marie
MARAMA née TEFAAFANA Claire	X				
CRIDLAND Johnes		X			
HOWELL Patrick	X				
TETARIA Charles	X				
HONG née THOMPSON Madeleine	X				

Formant la majorité des membres en exercice.

- VU la loi n° 71/1028 du 24 décembre 1971 modifiée relative à la création et à l'organisation des communes dans le territoire de la Polynésie française ;
- VU le décret n° 72/407 du 17 mai 1972 portant création des communes dans le territoire de la Polynésie française ;
- VU la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française, modifiée par la loi organique n° 2007-223 du 21 février 2007 puis par la loi organique n° 2007-1719 du 07 décembre 2007 ;
- VU l'ordonnance n° 2007-1434 du 05 octobre 2007 rendant applicable les dispositions du Code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;
- VU l'article L 2121-29 du Code général des collectivités territoriales ;
- VU la délibération n° 32/2009 du 20 mars 2009 approuvant le projet de rénovation du réseau d'adduction en eau potable des routes de la Pointe des pêcheurs, du Musée et de NUUROA 1 ;
- VU la délibération n° 68/2009 du 12 juin 2009 portant délégation de pouvoir au Maire conformément au Code général des collectivités territoriales ;
- VU le marché n° MC10/001 du 07 janvier 2010 ;
- VU le projet d'avenant établi par le maître d'œuvre ;
- VU les inscriptions budgétaires ;
- Après en avoir délibéré, le Conseil municipal ;
- En sa séance du 20 mai 2010 ;

ADOPTÉ

Article 1 – Le Maire est autorisé à signer l'avenant n° 01 au marché n° MC10/001 du 07 janvier 2010 pour travaux supplémentaires.

Ces travaux concernent le réajustement du nombre de piquages nécessaires par rapport à l'estimation initiale, ainsi que le rajout de vannes de sectionnement supplémentaires afin de se prémunir de toute gêne vis-à-vis des administrés de ce secteur.

Article 2 – Est approuvé le nouveau montant du marché n° MC10/001 à 14.734.810 F CFP HT soit 16.208.291 F CFP TTC (taux de TVA en vigueur, 10%). L'augmentation de la masse des travaux représente +847.605 F CFP TTC (soit + 5,52%).

<u>Tableau récapitulatif :</u>	Hors TVA	TVA 10%	TVA incluse
Montant initial du marché	13.964.260 F CFP	1.396.426 F CFP	15.360.686 F CFP
Montant de l'avenant	770.550 F CFP	77.055 F CFP	847.605 F CFP
Nouveau montant du marché	14.734.810 F CFP	1.473.481 F CFP	16.208.291 F CFP

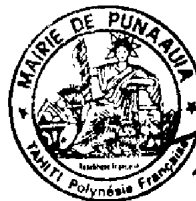
Article 3 – La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de trois mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 4 – Le Maire et le receveur municipal sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré le 20 mai 2010,
Extrait certifié conforme au registre des délibérations,



Akte rendu exécutoire après envoi en subdivision le : <u>07 JUN 2010</u>
et publication, affichage ou notification le : <u>07 JUN 2010</u>
Reçu par <u>R. TUMAHAI</u>



Le Maire,

R. TUMAHAI



Conseil municipal – Séance du 20 mai 2010

Rapport de présentation

Objet : Projet de délibération n° 79/2010 du 20 mai 2010 autorisant le Maire à signer l'avenant n° 01 au marché de travaux n° MC 10/001 du 07 janvier 2010 passé avec ECI et se rapportant aux travaux de rénovation du réseau d'adduction en eau potable des routes de la pointe des pêcheurs, du Musée de TAHITI et des îles et de NUUROA 1

Le Conseil municipal de PUNAAUIA a approuvé par délibération n° 32/2009 du 20 mars 2009 les travaux de rénovation du réseau d'adduction en eau potable des routes de la pointe des pêcheurs, du Musée et de NUUROA 1.

Le marché de maîtrise d'œuvre de l'opération dont le montant s'élève à 1.348.600 F CFP TTC a été attribué à la société H²O INGENIERIE.

Après consultation, les travaux de rénovation des réseaux d'adduction en eau potable des routes de la pointe des pêcheurs, du Musée et de NUUROA 1 ont été confiés à la société ECI.

Depuis, certaines adaptations ont été nécessaires pour solutionner des problèmes techniques apparus au fur et à mesure de l'avancement des travaux. En effet, il s'agit de raccordements complémentaires de logements à la conduite principale du secteur de la Pointe des Pêcheurs qui n'avaient pas été localisés en l'absence de plans de récolement précis.

De plus, le maître d'ouvrage envisage la pose de vannes de sectionnement supplémentaires sur le réseau principal en prévision d'interventions futures de ses services.

Ces dépenses imprévues ont pour conséquence de modifier le montant du marché de travaux.

Le montant du marché de travaux référencé MC10/001 du 07 janvier 2010 passe de 15.360.686 F CFP TTC à 16.208.291 F CFP TTC, soit une augmentation du prix du marché de +/- 5,52%.

Tel est l'objet du présent projet de délibération soumis à l'examen du Conseil municipal.

AVENANT N° 1 AU MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX N° MC 10/001

**POUR LES TRAVAUX DE RENOVATION DES RESEAUX D'ADDUCTION EN EAU
POTABLE DES ROUTES POINTE DES PECHEURS, NUUROA 1 ET MUSEE DE
TAHITI ET DES ÎLES**

Entre les soussignés :

La Commune de Punaauia, représentée par Monsieur Ronald TUMAHAI,
agissant au nom et pour le compte de la Commune,

d'une part,

Et

L'entreprise ECI (représentée par Monsieur Thierry CHANSIN),

d'autre part,

IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

Article 1 - OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet l'intégration de travaux supplémentaires au marché de l'entreprise ECI.

Dans le cadre du marché MC10/001, l'Entreprise ECI a posé de nouvelles AEP le long de la route de la Pointe des Pêcheurs.

Cette opération simple comprenait :

- La mise en place de conduite en DE 160 et DE 110mm de part et d'autre de la route de la Pointe des pêcheurs,
- La pose de conduite en PEHD 63 sur les routes secondaires,
- Le raccordement de l'ensemble des servitudes et particuliers à la conduite principale de la Pointe des pêcheurs.

Pendant la phase d'étude, le nombre de particuliers et de servitudes à raccorder à la conduite principale de la Pointe des pêcheurs a été évalué par les Services Hydrauliques de la Commune de PUNAAUIA, en fonction de leurs connaissances antérieures. En l'absence de plans de récolements précis de cette zone, ce nombre devait être estimatif.

Lors des opérations de travaux, ce n'est pas neuf (9) piquages qui ont été recensés par l'Entreprise ECI mais trente-cinq (35) piquages.

De plus, les services hydrauliques ont demandé la mise en place de vannes de sectionnement supplémentaires pour limiter la gêne des abonnés lors des opérations de réception.

Article 2 - NATURE DES TRAVAUX

Les travaux comprennent :

N°des prix	Désignation	U	Qté marché	Qté modifiée	PU	Prix total marché	Prix total modifié
201	Ouverture de tranchées	m3	1230	1140	2 030	2 496 900	2 314 200
203	Remblais	m3	1230	1140	3 500	4 305 000	3 990 000
204	Réfection de chaussée	m2	40	60	5230	209 200	313 800
303	PEHD DN 63 mm 12.5 bars	ml	400	440	850	340 000	374 000
402	Vanne DN 150 mm	U	1	2	42 280	42 280	84 560
405	Raccordement en Té DN 50 * 50 mm	Fft	5	3	18 830	94 150	56 490
407	Raccordement particulier d'un PEHD DN 25 mm sur PVC DE 160	Fft	7	9	27 370	191 590	246 330
408	Raccordement particulier d'un PEHD DN 25 mm sur PVC DE 110	Fft	3	27	27 370	82 110	738 990
409	Raccordement particulier d'un PEHD DN 25 mm sur PEHD DE 63 mm	Fft	1	10	27 370	27 370	273 700
410	Raccordement particulier d'un PEHD DN 32 mm sur PVC DE 160	Fft	2	3	27 370	54 740	82 110
411	Raccordement particulier d'un PEHD DN 63 mm sur PVC DE 160	Fft	2	5	27 370	54 740	136 850
501.2	Té DN 100 * 100 mm	u	1	3	21 700	21 700	65 100
501.3	Vanne DN 100 mm	u	1	3	26 340	26 340	79 020
501.5	Manchon PVC DE 110 mm	Ml	15	8	9 260	138 900	74 080
503.4	Vanne DN 100 mm	u	2	3	26 340	52 680	79 020

Article 3 - MONTANT DE L'AVENANT

Le montant du présent avenant s'élève à la somme de HUIT CENT QUARANTE-SEPT MILLE SIX CENT CINQ FRANCS CFP TTC (847.605 F CFP TTC).

Article 4 - NOUVEAU MONTANT DU MARCHÉ

Montant du marché de base	15.360.686 F CFP TTC
Avenant n° 1	847.605 F CFP TTC
Nouveau montant du marché	16.208.291 F CFP TTC

Le nouveau Détail Estimatif incluant les prestations de l'avenant est joint au présent avenant.

Article 5 - DELAIS

La réalisation de ces travaux complémentaires nécessite un délai supplémentaire de quatre (4) semaines.

Article 6 - CLAUSES DE RENONCIATION

L'entrepreneur renonce à toute réserve ou réclamation concernant l'exécution du marché initial liée ou non à l'objet du présent avenant pour tous faits antérieurs à la signature de cet avenant.

Article 7 - AUTRES CLAUSES

Toutes les autres clauses du marché de base non modifiées par le présent avenant restent inchangées.

Fait à Punaauia, le

Lu et approuvé
La personne Responsable du Marché,

L'Entrepreneur

Annexe à l'avenant n° 01 au marché de travaux n° MC10/001 du 07 janvier 2010 passé avec ECI

Poste	Désignation	Qté MC	PU	Mtt MC	Qté Avt	Mtt Avt
200 - Terrassement						
201	Ouverture de tranchées	1230	2 030 XPF	2 496 900 XPF	1140	2 314 200 XPF
202	Sciage d'enrobé	50	530 XPF	26 500 XPF	50	26 500 XPF
203	Remblais	1230	3 500 XPF	4 305 000 XPF	1140	3 990 000 XPF
204	Réfection de la chaussée	40	5 230 XPF	209 200 XPF	60	313 800 XPF
300 - Canalisations (fourniture et pose)						
301	PVC de 110mm PN10	950	1 830 XPF	1 738 500 XPF	950	1 738 500 XPF
302	PVC de 160mm PN10	550	2 480 XPF	1 364 000 XPF	550	1 364 000 XPF
303	PEHD DN 63mm 12,5bars	400	850 XPF	340 000 XPF	440	374 000 XPF
304	Condammation du réseau existant	1	157 030 XPF	157 030 XPF	1	157 030 XPF
305	Grillage avertisseur bleu	1900	120 XPF	228 000 XPF	1900	228 000 XPF
400 - Raccordements fourniture et pose des éléments						
401	Raccordement en Té DN 200x150mm	1	35 600 XPF	35 600 XPF	1	35 600 XPF
402	Vanne DN 150mm	1	42 280 XPF	42 280 XPF	2	84 560 XPF
403	Coude DN 150mm	1	21 700 XPF	21 700 XPF	1	21 700 XPF
404	Raccordement en Té DN 100x100mm	4	18 480 XPF	73 920 XPF	4	73 920 XPF
405	Raccordement en Té DN 50x50mm	5	18 830 XPF	94 150 XPF	3	56 490 XPF
406	Raccordement d'un acier galvanisé 2" sur PVC DE	4	18 350 XPF	73 400 XPF	4	73 400 XPF
407	Raccordement particulier d'un PEHD DN 25mm sur	7	27 370 XPF	191 590 XPF	9	246 330 XPF
408	Raccordement particulier d'un PEHD DN 25mm sur	3	27 370 XPF	82 110 XPF	27	738 990 XPF
409	Raccordement particulier d'un PEHD DN 25mm sur	1	27 370 XPF	27 370 XPF	10	273 700 XPF
410	Raccordement particulier d'un PEHD DN 32mm sur	2	27 370 XPF	54 740 XPF	3	82 110 XPF
411	Raccordement particulier d'un PEHD DN 63mm sur	2	27 370 XPF	54 740 XPF	5	136 850 XPF
412	Raccordement des poteaux incendie	5	186 360 XPF	931 800 XPF	5	931 800 XPF
500 - Nœuds hydrauliques (fourniture et pose)						
501	Création du by-pass - Nœud 2					
501,1	Té DN 150x100mmTé DN 100x100mm	1	31 260 XPF	31 260 XPF	1	31 260 XPF
501,2	Té DN 100x100mm	1	21 700 XPF	21 700 XPF	3	65 100 XPF
501,3	Vanne DN 100mm	1	26 340 XPF	26 340 XPF	3	79 020 XPF
501,4	Vanne DN 150mm	1	42 280 XPF	42 280 XPF	1	42 280 XPF
501,5	Manchon PVC de 110	15	9 260 XPF	138 900 XPF	8	74 080 XPF
502	Raccordement vers Musée de Tahiti - Nœud 3					
502,1	Vanne DN 100mm	1	23 400 XPF	23 400 XPF	1	23 400 XPF
502,2	Té DN 150x100mm	1	114 850 XPF	114 850 XPF	1	114 850 XPF
502,3	Vanne DN 50mm	1	18 590 XPF	18 590 XPF	1	18 590 XPF
503	Raccordement vers route NUUROA 1 - Nœud 4					
503,1	Vanne DN 150mm	1	42 280 XPF	42 280 XPF	1	42 280 XPF
503,2	Té DN 150x150mm	1	51 670 XPF	51 670 XPF	1	51 670 XPF
503,3	Cône DN 150x100mm	1	17 210 XPF	17 210 XPF	1	17 210 XPF
503,4	Vanne DN 100mm	2	26 340 XPF	52 680 XPF	3	79 020 XPF
503,5	Té DN 150x100mm	1	31 260 XPF	31 260 XPF	1	31 260 XPF
503,6	Vanne DN 50mm	1	20 570 XPF	20 570 XPF	1	20 570 XPF

TOTAL HT	13 964 260 XPF	14 734 810 XPF
TVA 10%	1 396 426 XPF	1 473 481 XPF
TOTAL TTC	15 360 686 XPF	16 208 291 XPF
Différence TTC		847 605 XPF